

**BUREAU EXECUTIF du 26 FEVRIER 2010**

**OBJET : Jury national sans appel**

Le Bureau Exécutif autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner des jurys nationaux sans appel pour certaines compétitions nationales ouvertes aux étrangers. La Commission Centrale d'Arbitrage informera le Bureau Exécutif des compétitions bénéficiant de cette mesure exceptionnelle.